

AGENDA 2021

DES DROITS

HUMAINS

DÉMASQUER LES ATTEINTES

AUX DROITS HUMAINS

AU CANADA



INTRODUCTION

Amnistie internationale est inquiète de la situation des droits humains au Canada. Nous l'étions avant la pandémie, nous le sommes davantage maintenant. De fait, les 18 derniers mois auront démontré à quel point les droits et la démocratie sont fragiles, non seulement dans le monde, mais au Canada également.

Les réponses mises de l'avant par les gouvernements du Canada pour faire face à la crise sanitaire ont eu un impact sérieux, parfois dévastateur, sur les droits humains, notamment sur les droits économiques, sociaux et culturels. Et les effets négatifs ont été disproportionnés pour les personnes vulnérables ou vivant en situation de précarité dont les membres des peuples autochtones et des communautés noires et racialisées, les femmes, les personnes âgées, les travailleurs et travailleuses du sexe, les personnes demandeuses d'asile et les personnes migrantes.

La situation d'urgence extraordinaire dans laquelle nous a plongé la pandémie a révélé les trous béants de notre filet social créés par le désinvestissement chronique dans tous les secteurs : emploi, éducation, santé et sécurité, protection contre les violences basées sur le genre, lutte contre le racisme et le racisme systémique, et autres discriminations.

C'est dans ce contexte de pandémie mondiale qu'Amnistie internationale présente son Agenda des droits humains 2021. Il s'agit d'un outil permettant à la fois d'évaluer le respect des obligations des gouvernements du Canada en matière de droits humains au cours de l'année écoulée, et de proposer aussi des recommandations pour des réformes et des gestes à poser, autant dans le contexte de la crise sanitaire en cours que pour la suite des choses.

L'Agenda pour les droits humains 2021 d'Amnistie internationale démontre clairement que la pandémie a eu un impact disproportionné sur les détenteurs de droits déjà victimes de discrimination systémique. La santé est corollaire de déterminants sociaux tels que la pauvreté, l'accès aux soins et services, et les

obstacles fondés sur la discrimination. En ce sens, la pandémie a affecté les différentes populations et groupes identitaires de différentes manières.

À ce propos, la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, avait déclaré¹, dès avril 2020 que :

« COMPTE TENU DE LA NATURE EXCEPTIONNELLE DE LA CRISE, IL EST CLAIR QUE LES ÉTATS ONT BESOIN DE POUVOIRS SUPPLÉMENTAIRES POUR Y FAIRE FACE. CÉPENDANT, SI L'ÉTAT DE DROIT N'EST PAS RESPECTÉ, LA SITUATION D'URGENCE SANITAIRE RISQUE DE DEVENIR UNE CATASTROPHE DES DROITS DE L'HOMME, DONT LES EFFETS NÉFASTES SURPASSERONT PENDANT LONGTEMPS LA PANDÉMIE ELLE-MÊME. »

Après plus d'un an de mesures contraignantes ayant miné les droits humains et exacerbé les inégalités vécues par les personnes en situation de précarité, il est temps que tous les gouvernements du Canada adoptent une approche centrée sur les droits humains pour aborder les répercussions de la pandémie.

C'est dans cet esprit que les deux sections d'Amnistie internationale Canada proposent des recommandations d'action dans douze champs d'intervention, lesquelles constituent un seuil minimum d'engagement :

- 1 | **DISCRIMINATION ET RACISME SYSTÉMIQUE** page 4
- 2 | **DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES** page 6
- 3 | **DROITS DES PERSONNES DEMANDEUSES D'ASILE** page 12
- 4 | **DROITS DES PERSONNES MIGRANTES À STATUT PRÉCAIRE OU SANS STATUT** page 14
- 5 | **DROITS DES FEMMES** page 16
- 6 | **DROITS DES PERSONNES LGBTQ2S** page 20
- 7 | **ACTEURS ÉCONOMIQUES ET DROITS HUMAINS** page 24
- 8 | **JUSTICE CLIMATIQUE** page 27
- 9 | **VENTES D'ARMES** page 30
- 10 | **RÉSIDENCES DE SOINS DE LONGUE DURÉE** page 32
- 11 | **CANADIENS ET CANADIENNES DÉTENU·E·S À L'ÉTRANGER** page 34
- 12 | **PERSONNES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS AU CANADA** page 36

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

L'Agenda des droits humains d'Amnistie internationale est un outil servant à évaluer l'état des droits humains au Canada, et notamment, au regard de l'impact de la pandémie de COVID-19. Tout en reconnaissant que celle-ci a affecté l'ensemble de la population, il appert néanmoins que les différents groupes n'ont pas tous été affectés de la même manière. Nous avons donc fait le choix de nous concentrer dans ce document sur certains groupes parmi les plus vulnérables en matière de droits.

¹HCDH, Covid-19 : les mesures exceptionnelles ne doivent pas servir à couvrir les abus et les violations des droits de l'homme – Michelle Bachelet, 2020, <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25828&LangID=F>

1 | DISCRIMINATION ET RACISME SYSTÉMIQUE

Le racisme systémique a un impact sur la réalisation des droits humains dans tous les secteurs, tels que le révèle l'Agenda pour les droits humains 2021 d'Amnistie internationale.

Le racisme systémique² concerne l'ensemble de la structure sociétale des institutions, des lois et des politiques qui maintiennent un système d'inégalités privilégiant ou réprimant différents groupes de la société sur la base de la « race » qui leur est assignée. Ces disparités accordent des privilèges aux personnes blanches et minent les droits des Autochtones, des personnes noires et des personnes racialisées.

Après l'horrible meurtre filmé en direct de George Floyd commis par des policiers aux États-Unis en 2020, des Canadiens et des Canadiennes de partout au pays se sont joints aux manifestations antiracistes dénonçant le racisme anti-noir et la violence policière.

En 2020, le rapport provisoire de la Commission ontarienne des droits de la personne sur le racisme anti-noir au sein des corps policiers a démontré que les personnes noires à Toronto sont jusqu'à vingt fois plus susceptibles d'être abattues par la police que les personnes blanches. Selon une étude du Vancouver Police Board, les Autochtones et les personnes noires sont considérablement surreprésentées lors des contrôles aléatoires effectués par le service de police de Vancouver. En 2017, 16 % de tous les contrôles de rue concernaient des Autochtones, alors qu'ils représentent 2 % de la population de Vancouver. Les personnes noires représentaient 4 % des

contrôles de rue alors qu'ils représentent 1 % de la population.

Plus récemment au Canada, la découverte de centaines de fosses communes d'enfants autochtones près des pensionnats autochtones, les sévices infligés à une femme autochtone dans un hôpital du Québec ayant provoqué sa mort, et l'assassinat, présumé prémédité, d'une famille musulmane à London en Ontario, ont déclenché un vaste courant d'indignation et de mobilisation. Ces manifestations témoignent d'un mouvement national de dénonciation du racisme et du racisme systémique au Canada, et de leurs terribles impacts sur la société, les institutions, les personnes et la culture.

Tant le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux sont appelés à mettre en œuvre urgemment des mesures concrètes pour s'attaquer au racisme et au racisme systémique. Partout au pays, des membres élus des gouvernements ainsi que des responsables des forces policières continuent de nier l'existence du racisme systémique et de ses profonds impacts sur les droits humains au Canada.

Il est vrai que le gouvernement canadien a pris d'importantes mesures, y compris celles de renforcer sa stratégie de lutte contre le racisme³ et d'ajouter des fonds additionnels pour des projets de lutte

contre le racisme⁴ dans tout le pays. Toutefois, ces initiatives ne proposent ni échéanciers, ni objectifs, ni actions concrètes. Plusieurs gouvernements provinciaux ont aussi développé des stratégies, des projets, et d'autres initiatives de lutte contre le racisme, dont le rapport du Groupe d'action contre le racisme⁵ du gouvernement du Québec. Malheureusement, ce rapport manque de vision globale quant aux mesures proposées, et le gouvernement du Québec refuse toujours de reconnaître l'existence du racisme systémique. Toujours au Québec, la Loi sur la laïcité, mieux connue sous le vocable de Loi 21⁶ restreint le port de signes religieux visibles dans les services publics, ciblant de manière disproportionnée les membres de groupes religieux minoritaires, et notamment les femmes, limitant d'autant leur accès à l'emploi dans certains secteurs, dont les services publics. Cependant, le gouvernement du Québec réaffirme que l'inclusion et la diversité constituent

des éléments importants de la société québécoise. Afin de concrétiser cette affirmation, il est alors primordial que le gouvernement du Québec commence par reconnaître l'existence du racisme systémique. Cette reconnaissance doit s'accompagner de plans d'action tenant compte des réalités spécifiques aux Autochtones, aux personnes noires et aux personnes racialisées, devant être élaborés en consultation et en coopération avec les communautés et les groupes concernés.

Amnistie reconnaît le travail des organisations qui représentent les communautés autochtones, noires et autres groupes racialisés, ethniques et religieux, qui ont été aux premières lignes pour dénoncer le racisme systémique depuis de nombreuses années. L'organisation se positionne en soutien aux revendications légitimes de ces groupes en matière de lutte contre le racisme systémique.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS DU CANADA

- **De reconnaître l'existence du racisme systémique et, en étroite collaboration avec les communautés noires et racisées, élaborer un plan pour y faire face, comprenant la collecte et la publication de données désagrégées et anonymisées fondées sur la race, l'origine ethnique, la religion et autres identités, suivant un consentement libre et éclairé.**
- **De s'engager dans de larges consultations portant sur les initiatives menées par les communautés concernées, réinventant et proposant de nouvelles approches transformatrices de la façon d'assurer la sécurité publique et d'établir et répartir les financements.**
- **D'interdire les pratiques de fichage, de contrôles de routine et de profilage racial par la police.**
- **D'interdire l'utilisation de technologies de reconnaissance faciale par la police pour la surveillance de masse.**
- **De repenser en profondeur les mécanismes de surveillance de la police et veiller à ce qu'ils soient dotés de ressources et d'un mandat adéquat, et que les représentants des organes de contrôle soient nommés de façon la plus représentative possible et selon des principes de pluralité.**
- **De fournir un financement adéquat aux organisations et mouvements menés par les communautés directement touchées par et travaillant sur le racisme.**

²Racisme et la Discrimination Raciale – Discrimination systémique (fiche), Commission ontarienne des droits de la personne, <http://www.ohrc.on.ca/fr/racisme-et-la-discrimination-raciale-discrimination-systémique-fiche>

³Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/mobilisation-contre-racisme/strategie-contre-racisme.html>

⁴Bâtir un Canada plus inclusif : le gouvernement du Canada annonce un financement pour des projets de lutte contre le racisme partout au pays, 15 octobre 2020, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2020/10/batir-un-canada-plus-inclusif-le-gouvernement-du-canada-annonce-un-financement-pour-des-projets-de-lutte-contre-le-racisme-partout-au-pays.html>

⁵Groupe d'action contre le racisme, <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/groupe-action-contre-racisme>

⁶Loi sur la laïcité de l'État, Assemblée Nationale du Québec, 42^{ème} Législature, 1^{ère} Sess., <http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-21-42-1.html>

2 | DROITS DES PEUPLES

AUTOCHTONES

La Commission de vérité et réconciliation⁷, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées⁸, la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec⁹ ainsi que d'autres initiatives ont permis de dévoiler l'étendue de l'oppression coloniale et actuelle des Premières nations, des Métis et des Inuits du Canada, et de formuler des centaines de recommandations visant la justice, la réparation et la réconciliation pour l'ensemble des discriminations et violences subies par les peuples autochtones du Canada jusqu'à ce jour.

Le racisme systémique envers les peuples autochtones au Canada s'exprime de diverses manières et à divers niveaux, notamment par : la violence policière; la surreprésentation d'Autochtones dans les systèmes de protection de l'enfance et de justice pénale; les niveaux stupéfiants de violences vécues par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones; les services sociaux, notamment d'eau potable, de santé et d'éducation insuffisants, inadéquats, non culturellement adaptés et discriminatoires; l'attribution de permis d'exploitation des ressources sans consentement libre, préalable et éclairé; ainsi que la dislocation et la déconnexion de la terre et de la culture. Sans compter le trauma intergénérationnel hérité du système des pensionnats autochtones.

C'est dans ce contexte que les peuples autochtones continuent d'affirmer leurs droits, en défendant leurs terres contre l'exploitation des ressources sans leur consentement; en interpellant les tribunaux afin d'obtenir réparation pour les torts causés; en rétablissant leur autorité sur la protection de

l'enfance au sein de leurs communautés; en démontant leur leadership climatique par des projets innovants d'énergie renouvelable.

Toutefois, il reste encore au Canada à entreprendre des actions concrètes pour s'attaquer au trauma intergénérationnel et aux pratiques de discrimination toujours en cours à l'égard des peuples autochtones.

LA PANDÉMIE DE COVID-19

Pendant la pandémie de COVID-19, les communautés autochtones ont dû faire face à des menaces et à des défis uniques qui les mettaient à plus haut risque¹⁰ de contracter le virus et d'être hospitalisées. Parmi ces défis, on retrouve le manque d'équipements et de services de santé et les logements sous-financés et surpeuplés. Malgré ces difficultés, les communautés ont développé des solutions efficaces afin de répondre à leurs besoins

en tenant compte des ressources disponibles, incluant des visites aux personnes âgées afin qu'elles ne soient pas isolées, la distribution de nourriture et de remèdes traditionnels, et l'élaboration de plans d'urgence.

En 2020, en raison de la pandémie, l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique a demandé au gouvernement de la province¹¹ de stopper la construction du Site C du barrage hydro-électrique et du projet de gazoduc Coastal Gaslink pour des raisons de santé et de sécurité.

LA DÉCLARATION DES NATIONS

UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

En juin 2021, le projet de loi C-15¹², pour la mise en œuvre dans la législation canadienne de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones a été adopté. Le Canada doit maintenant travailler en collaboration avec les peuples autochtones pour sa mise en œuvre effective.

PENSIONNATS AUTOCHTONES

Depuis mai 2021, les restes de plus de 1 300 enfants autochtones enterrés dans seulement quatre des 139 anciens pensionnats ont été découverts, et il est vraisemblable qu'on en trouvera encore d'autres. Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada estimait qu'environ 6 000 enfants étaient morts dans les pensionnats autochtones, et ce chiffre pourrait même être encore plus élevé.

Le Canada est responsable de la création du système des pensionnats autochtones qui visait à assimiler les peuples autochtones par le biais de l'éradication des cultures, des langues et du lien social communautaire. Le Canada doit donc maintenant assumer sa pleine responsabilité de manière urgente et concrète quant au trauma intergénérationnel, des préjudices, et des pratiques discriminatoires à l'encontre des peuples autochtones.

RACISME SYSTÉMIQUE DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ

Le racisme systémique est présent dans les systèmes de santé partout à travers le pays.

La mort de Joyce Echaquan, Atikamekw de la communauté de Manawan, survenue dans des circonstances plus que troublantes à l'hôpital de Joliette au Québec le 28 septembre 2020, a indigné l'ensemble de la population canadienne. Avant de mourir, elle aura réussi à filmer et diffuser en direct sur les réseaux sociaux les traitements racistes dont elle faisait l'objet de la part de travailleuses de la santé.

Après sa mort, la Nation Atikamekw a élaboré le Principe de Joyce¹³, visant à assurer aux personnes autochtones un accès équitable, sécuritaire, sans discrimination, à tous les services de santé et des services sociaux. Le gouvernement du Canada a accordé son appui au Principe de Joyce, tandis que le gouvernement du Québec niant l'existence du racisme systémique envers les peuples autochtones, s'y refuse.

Cependant, l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) a reconnu, le 14 juillet 2021, qu'il y avait effectivement du racisme systémique envers les Premières nations et les Inuits au sein du système de santé et de services sociaux.

⁷Commission de Vérité et Réconciliation du Canada, <https://nctr.ca/a-propos/histoire-de-la-cvr/site-web-de-la-cvr/?lang=fr>

⁸Réclamer notre pouvoir et notre place: Le rapport final sur l'ENFFADA, 2019, Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA), <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>

⁹Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès, Rapport final, 2019, https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf

¹⁰Angela Sterritt, 'COVID-19 cases among First Nations in some B.C. regions double rest of population', CBC News, 17 décembre 2020, www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/COVID-19-cases-in-some-first-nations-double-non-first-nations-1.5845679

¹¹Union of BC Indian Chiefs, Open Letter: Call for the Halting of Site C Construction Due to the COVID-19 Outbreak, 2020, www.ubcic.bc.ca/open_letter_call_for_the_halting_of_site_c_construction_due_to_the_covid_19_outbreak

¹²Projet de Loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2ème Sess., 43ème Législature, 2020, assented to 21 juin 2021, <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=11007812&Language=F>

¹³Principe de Joyce, Mémoire présenté par le Conseil des Atikamekw de Manawan et le Conseil de La Nation Atikamekw au Gouvernement du Canada et au Gouvernement du Québec, novembre 2020, https://principedejoyce.com/sn_uploads/principe/Principe_de_Joyce_FR.pdf

DROITS TERRITORIAUX

En décembre 2020, la Pinède d'Oka a été inscrite¹⁴ au Répertoire du patrimoine culturel du ministère de la Culture et des Communications du Québec, sans le consentement libre, préalable et éclairé de la Nation kanien'kehá:ka de Kanehsatà:ke.

En janvier 2020, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) exécutait une injonction obtenue par Coastal Gaslink lui permettant de déloger les défenseurs de la terre Wet'suwet'en et leurs sympathisant·e·s, qui avaient érigé une barricade afin d'empêcher les travailleurs de se rendre au chantier du gazoduc.

Les chefs héréditaires, responsables de la sauvegarde du territoire traditionnel, n'avaient pas consenti à ce gazoduc. Le recours aux unités tactiques de la police, aux tireurs d'élite et à de l'équipement lourd pour déloger les protestataires pacifiques et non armés, a entraîné une condamnation internationale du Canada.

Le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale a demandé¹⁵ à maintes reprises au Canada de cesser la construction des pipelines Coastal Gaslink et Trans Mountain, et celle du barrage du Site C en Colombie-Britannique, faute d'avoir obtenu un consentement libre, préalable et éclairé. Le comité a aussi demandé¹⁶ au Canada de cesser de recourir à la force létale à l'encontre des défenseur·e·s de la terre. Le Canada n'a pas répondu aux demandes du comité, et la construction des projets contestés s'est poursuivie.

DROITS RELATIFS AUX TRAITÉS

En octobre 2020, en Nouvelle-Écosse, les pêcheurs mi'kmaw ont été violemment attaqués par des pêcheurs blancs pour avoir exercé leurs droits de pêche au homard, obtenus de longue date en vertu de traités¹⁷. Or, les agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) n'ont pas bronché lorsque des pierres ont été lancées aux pêcheurs mi'kmaw alors qu'ils étaient physiquement entravés, que leurs véhicules et deux de leurs hangars à homards étaient incendiés. Le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale a demandé au Canada¹⁸ d'enquêter sur ces violences à caractère raciste, afin de prévenir d'autres agissements de la sorte et de protéger et garantir les droits de pêche des Mi'kmaw.

PROJETS D'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

Depuis 2018, des femmes secwepemc, défenseuses de la terre et de l'eau, ont établi un camp sur la Blue River en Colombie-Britannique pour protester contre la construction de campements pour les travailleurs du projet d'expansion Trans Mountain Expansion (TMX). En 2021, plusieurs hommes s'en sont pris violemment à elles. Ces femmes s'opposent tant à l'expansion de l'oléoduc, auquel n'ont pas consenti l'ensemble des communautés Secwepemc établies

sur le territoire, qu'à l'augmentation des risques de violence¹⁹ à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones que de tels campements de travailleurs génèrent.

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées avait souligné l'augmentation des risques d'agression sexuelle, de violence domestique et de racisme qu'entraînent les camps de travailleurs liés aux gazoducs et aux

oléoducs, aux barrages hydroélectriques et à l'exploitation minière, et avait recommandé que les gouvernements réalisent des analyses de genre dans le cadre des évaluations d'impact, avant d'octroyer des permis pour de tels développements industriels. Plus tard, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies a demandé²⁰ la suspension du projet TMX jusqu'à ce que le Canada ait obtenu le plein consentement des Secwepemc.



¹⁴Site patrimonial de la Pinède d'Oka, Province de Québec Municipalité d'Oka, 2020, www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=232095&type=bien

¹⁵Nations unies, Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale, Letter to Permanent Representative of Canada to the United Nations Office on the development of the C dam project, the approval of the Trans Mountain Pipeline Expansion project in British Columbia as well as the Coastal GasLink Pipeline, 24 novembre 2020, UN Doc CERD/EWUAP/102 session/2020/MJ/CS/ks, tbinternet.ohchr.org/Treaties/CERD/Shared%20Documents/CAN/INT_CERD_ALE_CAN_9296_E.pdf

¹⁶Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale, Prevention of Racial Discrimination, Including Early Warning and Urgent Action Procedure, Hundredth session, 2801st Meeting, 13 décembre 2019, https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CERD/Shared%20Documents/CAN/INT_CERD_EWU_CAN_9026_E.pdf

¹⁷Amnesty International Canada (Section anglophone), "The fishing battle is not about lobster - it's about treaties," 19 octobre 2020, [amnesty.ca/blog/the-fishing-battle-is-not-about-lobster-its-about-treaties/](https://www.amnesty.ca/blog/the-fishing-battle-is-not-about-lobster-its-about-treaties/)

¹⁸Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale, Letter to Permanent Representative of Canada to the United Nations Office on the development to respect and protect rights of Mi'kmaw fishers and prevent further violence, 30 avril 2021, UN Doc. CERD/EWUAP/103rd Session/2021/MJ/CS/ks, tbinternet.ohchr.org/Treaties/CERD/Shared%20Documents/CAN/INT_CERD_ALE_CAN_9398_E.pdf

¹⁹The Firelight Group avec Lake Babine Nation et Nak'azdli Whut'en, Indigenous Communities and Industrial Camps Promoting Healthy Communities in Settings of Industrial Change, 2017, firelight.ca/wp-content/uploads/2016/03/Firelight-work-camps-Feb-8-2017_FINAL.pdf

²⁰Supra, note 16.

POUR UNE RÉCONCILIATION

PLEINE ET ENTIÈRE DÈS

MAINTENANT

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS DU CANADA

- De mettre en œuvre les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, et de publier un plan détaillé de mise en œuvre accompagné d'un échéancier.
- De mettre en œuvre les 231 appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, et de publier un plan détaillé de mise en œuvre accompagné d'un échéancier.
- D'accepter toute enquête internationale sur les crimes commis dans le cadre des anciens pensionnats et coopérer pleinement avec les mécanismes internationaux des droits humains de supervision.
- D'accorder, lorsque requis par les communautés concernées, le financement adéquat pour permettre l'investigation des cimetières d'anciens pensionnats

ou écoles autochtones et de s'assurer que les communautés autochtones en contrôlent l'accès, selon leurs propres règles et coutumes.

- De continuer à financer les organisations autochtones offrant des services communautaires, en santé mentale et de lutte contre les dépendances aux membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits, afin de les aider à composer avec les traumatismes intergénérationnels et les préjudices causés par les politiques et les pratiques coloniales historiques toujours en cours, en s'assurant que les programmes soient culturellement sécuritaires et accessibles et qu'ils soient offerts dans les langues autochtones.
- De mettre en œuvre les recommandations des Nations unies de suspendre les projets de développement des ressources n'ayant pas obtenu

le consentement libre, préalable et éclairé des communautés touchées.

- De mettre fin aux processus judiciaires concernant les enfants des Premières Nations et de se conformer à la décision du Tribunal canadien des droits de la personne de 2020 sur le financement des services de protection de l'enfance.
- De mettre en œuvre les appels à l'action du Plan Spirit Bear de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, ainsi que le principe de Jordan sur le racisme.
- D'exhorter l'Église catholique à rendre publiques toutes les archives des pensionnats autochtones, et à reconnaître et réparer les torts causés par la doctrine de la découverte et sa collaboration à la politique des pensionnats autochtones, aux survivant-es et à leurs descendant-es.

- De limiter l'octroi d'injonctions aux entreprises en tant que mesure pour suspendre temporairement les disputes sur les droits fonciers, et de plutôt respecter le droit à l'auto-détermination des peuples autochtones, tel que défini dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la jurisprudence et le droit international coutumier.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU QUÉBEC

- De mettre en œuvre la totalité des 142 appels à la justice de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec, et de prendre les mesures nécessaires en vue d'une véritable réparation.

3 | LES DROITS DES PERSONNES DEMANDEUSES D'ASILE

Encore récemment, sous couvert de la pandémie de COVID-19, le Canada continuait de saper les droits des personnes réfugiées qui demandent sa protection à leur arrivée au pays.

Même si le Canada a annoncé²¹ récemment un nouveau programme visant la réinstallation de 250 personnes défenseuses des droits humains en tant que personnes réfugiées, le droit d'asile au Canada a sévèrement été réduit au cours des dernières années. Le projet de loi omnibus C-97 est venu modifier²² la loi canadienne sur les personnes réfugiées en limitant l'étendue de la protection à leur égard et en ajoutant un facteur arbitraire de discrimination vis-à-vis des personnes demandeuses d'asile, introduisant ainsi un système de protection à deux vitesses. L'Entente sur les tiers pays sûrs continue d'être contestée devant les tribunaux, et les violations des droits humains continuent de se produire dans les centres de détention pour personnes migrantes. La Cour d'appel fédérale a renversé une décision²³ de juillet 2020 de la Cour fédérale du Canada qui constatait que

des personnes refoulées dans le cadre de l'entente des tiers pays sûrs étaient détenues arbitrairement aux mains des autorités étasuniennes, dans des conditions qui ébranlent les consciences. Amnesty internationale, le Conseil canadien pour les réfugiés, et le Conseil canadien des Églises cherchent actuellement à faire renverser cette décision par la Cour suprême du Canada. Le 20 mars 2020, le Canada adoptait²⁴ un moratoire sur les personnes entrant au Canada à partir des États-Unis afin de demander l'asile. Cette mesure a été renouvelée 19 fois, sans que le Parlement n'en soit saisi. Non seulement ce moratoire est contraire aux principales considérations juridiques²⁵ du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés quant à leur protection en contexte de COVID-19, mais le rapport²⁶ sur les impacts de la COVID-19 du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

de la Chambre des communes recommandait aussi que le Canada « permette aux réfugiés et aux demandeurs d'asile d'entrer au Canada, sans égard à leur pays d'origine ou à leur nationalité, en exigeant toutefois qu'ils respectent toutes les exigences en matière de santé publique ».

Au même moment, il était pourtant permis à d'autres personnes voyageant à partir des États-Unis d'entrer au Canada, soit des athlètes, des personnes disposant d'un « visa de compassion », ainsi que les membres des familles de résident·e-s permanent·es et de citoyen·ne-s canadien·nes. Aucun justificatif de santé publique n'a été fourni par le gouvernement pour l'exclusion des personnes demandeuses d'asile.

En juin 2021, Amnesty internationale et Human Rights Watch ont publié un rapport²⁷ sur les pratiques de détention liées à l'immigration au Canada, documentant les différentes façons dont le système discrimine les communautés racialisées et les personnes présentant des difficultés psychosociales.

Depuis 2016, plus de 300 personnes migrantes ont été placées en détention pour plus d'une année, et les prisons provinciales de tout le pays sont utilisées comme lieux de détention, même si les personnes migrantes détenues le sont sur des bases administratives plutôt que criminelles. Le rapport constate aussi des mauvais traitements à l'égard de personnes immigrantes détenues aux mains de l'Agence des services frontaliers du Canada, une agence qui n'est toujours pas dotée d'un mécanisme de surveillance civile indépendant. Même si deux projets de loi (C-3²⁸ et C-98²⁹) ont été déposés par le gouvernement au cours de sessions parlementaires antérieures, aucune législation concernant la surveillance n'est sur la table en ce moment. Tout au long de la pandémie, le Canada a libéré un bon nombre de personnes migrantes détenues, en raison des risques liés à la pandémie de COVID-19, démontrant ainsi que les alternatives à la détention avaient été sous-utilisées.

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU CANADA

- D'abroger l'Entente sur les tiers pays sûrs.
- De rétablir la protection des personnes réfugiées demandeuses d'asile, conformément aux obligations du Canada en matière de droit international.
- D'abolir progressivement les pratiques de détention liées à l'immigration au Canada.



²¹ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Protéger les défenseurs des droits de la personne à risque, 2021, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2021/07/proteger-les-defenseurs-des-droits-de-la-personne-a-risque.html>

²² Amnesty International Canada (Section anglophone), Submission to the House of Commons Standing Committee on Citizenship and Immigration: Clause 306 of Bill C-97, the Budget Implementation Act, 2019, No 1, 2019, www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/CIMM/Brief/BR10478967/br-external/AmnestyInternationalCanada-e.pdf

²³ Conseil canadien des réfugiés c. Canada (Citoyenneté et Immigration) (CF 770), Cour Fédérale du Canada (2020), <https://decisions.fct-cf.gc.ca/fc-cf/decisions/fr/item/482757/index.do>

²⁴ Décret N°2020-0161 du Gouverneur en Conseil du Canada, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=38958&lang=fr>

²⁵ Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Key Legal Considerations on access to territory for persons in need of international protection in the context of the COVID-19 response, 2020, www.refworld.org/docid/5e7132834.html

²⁶ Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, L'Immigration au Temps de la Covid-19 : Enjeux et Défis, 2021, <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/432/CIMM/Reports/RP11312743/cimmrp05/cimmrp05-f.pdf>

²⁷ Amnesty Internationale et Human Rights Watch, Je ne me sentais pas comme un être humain : La détention des personnes migrantes au Canada et son impact en matière de santé mentale, 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr20/4195/2021/fr/>

²⁸ Projet de Loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et la Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, 1re session 43e législature, 2019 (Dépôt et première lecture à la Chambre des communes 27 janvier 2020), <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=10613928&Language=F>

²⁹ Projet de Loi C-98, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et la Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, 1re session, 42e législature, 2015 (Première lecture au Sénat 20 juin 2019), <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=10449322&Language=F>

4 | DROITS DES PERSONNES MIGRANTES À STATUT PRÉCAIRE OU SANS STATUT

Le statut juridique précaire de plusieurs personnes migrantes signifie qu'elles ne peuvent exercer ni bénéficier de leurs droits humains, en particulier de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Dans de nombreux cas, ces personnes ont un statut d'immigration précaire, ou n'ont aucun statut légal, ce qui les rend d'autant plus vulnérables au non-respect de leurs droits.

En décembre 2020, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont lancé un programme spécial pour régulariser les statuts, et ouvrir la voie vers la résidence permanente, aux personnes demandeurs d'asile ayant prodigué des soins de santé pendant la pandémie de COVID-19. L'objectif affiché de ce programme est la reconnaissance de la contribution d'un grand nombre de travailleurs et travailleuses migrantes essentielles pendant la pandémie. Cependant, dans les faits, le programme ne vise que les personnes demandeurs d'asile ayant occupé certains postes dans les soins de santé, pendant certaines heures et semaines précises et seulement au cours de la première vague.

La pandémie a rappelé l'importance souvent sous-estimée des personnes migrantes, tant à titre de travailleurs et travailleuses qu'à titre de membre de la société en général. Elle a aussi révélé que ces personnes étaient très souvent exploitées et n'avaient pas toujours accès aux services essentiels, comme des soins de santé. Un rapport réalisé³⁰ par la Table de concertation des organisations

au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) a révélé que des personnes demandeuses d'asile se sont vu refuser l'accès aux cliniques de dépistage, alors qu'elles ont droit aux services de santé publics et malgré le fait que la Régie de l'assurance maladie du Québec ait émis une directive rendant le dépistage et les soins liés à la COVID-19 gratuits pour tous³¹.

Les personnes migrantes à statut précaire ou sans statut connaissent aussi de nombreuses barrières à l'emploi³². Leur manque d'expérience de travail au Canada, la non-reconnaissance de leurs qualifications et de leurs compétences acquises à l'étranger, les barrières de langue et la discrimination font en sorte qu'elles peuvent être forcées d'accepter des emplois sous-payés et des conditions de travail déplorables. Elles sont souvent recrutées par des agences d'emplois temporaires qui les ciblent tout particulièrement puisque, faute d'options, elles sont contraintes d'accepter de mauvaises conditions offertes. Elles se voient alors confinées à des emplois précaires n'offrant que peu ou pas de stabilité ni

³⁰Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), "Demandeurs d'asile travaillant dans les services essentiels: près de 400 témoignages," 17 septembre 2020, tcric.ca/images/publications/memoires/2020/Rapport_de_recherche_DA_travaillant_dans_les_services_essentiels_TCRI.pdf

³¹Voir www.ramq.gouv.qc.ca/fr/salle-presse/questions-reponses-nos-services-pandemie

³²Supra, note 30.

de possibilités d'avancement, accentuant d'autant les inégalités. De fait, la précarité de leur statut et la peur de perdre la possibilité de rester au Canada les découragent de dénoncer les violations de leurs droits relatifs au travail³³. Même si ces personnes recrutées par les agences sont en principe couvertes par la Loi sur la santé et la sécurité au travail³⁴, la reconnaissance et la protection de leur droits est

souvent difficile, particulièrement dans le secteur de la santé, y compris dans les résidences et les centres de soins de longue durée. De nombreux rapports et de nombreux médias ont pu constater que les employeurs de plusieurs de ces institutions ne respectaient pas les consignes de santé et de sécurité au travail, pourtant critiques pendant la pandémie.



POUR UN TRAITEMENT HUMAIN, DIGNE ET ÉQUITABLE

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU CANADA ET AU QUÉBEC

- De reconnaître le caractère essentiel du travail réalisé par les personnes migrantes et les rendre toutes admissibles au Programme spécial de régularisation du gouvernement, en permettant aux personnes migrantes à statut précaire, temporaire ou irrégulier de présenter une demande de résidence permanente.
- D'adopter une stratégie garantissant que les droits humains des personnes migrantes, incluant leurs droits économiques sociaux et culturels, soient respectés, en régularisant leur statut.

³³Ibid.

³⁴Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail (RLRQ, chapitre S-2.1), <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/S-2.1>

5 | DROITS DES FEMMES

Au Canada, les femmes, les filles et les personnes d'autres identités de genre sont plus à risque de connaître la discrimination et la violence que les hommes et les garçons. En outre, les femmes autochtones, noires, racialisées, LGBTI, nouvellement arrivées, migrantes et réfugiées, les femmes âgées, celles aux prises avec un handicap, dépendantes aux drogues ou travaillant dans l'industrie du sexe sont affectées de manière disproportionnée par la discrimination et la violence fondée sur le genre. Les niveaux de violence fondée sur le genre, et en particulier la violence sexuelle, se sont maintenus au fil des ans, tandis qu'une fraction seulement de ces incidents est rapportée à la police, et que les auteurs de ces actes sont rarement reconnus coupables. La discrimination fondée sur le genre signifie aussi que ce sont les femmes qui portent le fardeau du travail non rémunéré, comme de prendre soin des proches, et qu'elles sont en moyenne moins bien rémunérées que les hommes.

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a pris des mesures ciblées pour s'attaquer aux inégalités de genre au Canada. Ces mesures sont bienvenues, mais il faut aller plus loin et proposer des mesures clairement centrées sur les besoins des personnes les plus touchées, si on veut véritablement s'attaquer aux inégalités de genre, à la discrimination et à la violence.

La majorité du travail de première ligne était fait par des femmes immigrantes, et racialisées, sans papiers, et à faible revenu. En raison des restrictions liées à la Covid-19, dont le confinement, les femmes devaient absorber la surcharge de travail liée aux soins familiaux et aux tâches domestiques. Cette situation a entraîné un nombre record³⁶ de femmes ayant quitté le marché du travail, tandis que celles qui retournaient au travail ont été moins nombreuses et l'ont fait de façon plus lente que les hommes.

Les organisations faisant la promotion de l'égalité ont demandé une relance économique féministe après la pandémie³⁷ pour s'assurer que les plans de relance du gouvernement se penchent sérieusement sur les inégalités de genre, largement révélées pendant la pandémie et y remédient. Répondant aux appels en faveur d'une relance féministe post-pandémie, le Canada a lancé, en mars 2021, un Groupe de travail sur les femmes dans l'économie³⁸. Le budget fédéral 2021-2022 contient un engagement³⁹ de plus de 27 milliards de dollars sur cinq ans en vue

LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités de genre. Au cours de la pandémie, les femmes ont connu des niveaux accrus de violence et un accès réduit aux services de soutien³⁵. Les femmes ont été sur la ligne de front de la pandémie, elles occupent des emplois historiquement « genrés », dans la santé, les services de garde, l'éducation, la vente au détail, l'entretien ménager.

³⁵ Canadian Women's Foundation, Inuit Women of Canada, Women's Shelters Canada, Anita Olsen-Harper et Jihan Abbas, *Resetting Normal: Systemic Gender-Based Violence and the Pandemic*, 2020, https://www.cwff.ca/wp-content/uploads/2020/12/20-08-CWF-ResettingNormal-Report3_v5.pdf, pp. 22-27

³⁶ Canadian Women's Foundation, Canadian Centre for Policy Alternatives, Ontario Nonprofit Network, et Fay Faraday, *Resetting Normal: Women, Decent Work and Canada's Fractured Care Economy*, 2020, <https://www.cwff.ca/wp-content/uploads/2020/07/ResettingNormal-Women-Decent-Work-and-Care-EN.pdf>

³⁷ YWCA, *Gender and the Economy, A Feminist Recovery Plan for Canada*, www.feministrecovery.ca/

³⁸ Ministère des Finances Canada, *Le gouvernement annonce les membres d'un nouveau Groupe de travail sur les femmes dans l'économie*, 2021, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2021/03/le-gouvernement-annonce-les-membres-dun-nouveau-groupe-de-travail-sur-les-femmes-dans-leconomie.html>

³⁹ Un Enfant Une Place, *La feuille de route du Canada vers des garderies abordables pour TOUT LE MONDE*, 2021, <https://timeforchildcare.ca/2021/08/10/la-feuille-de-route-du-canada-vers-des-garderies-abordables-pour-tout-le-monde/?lang=fr>

de la création d'un système national de services de garde abordables pour les familles.

VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

En septembre 2020, le gouvernement fédéral s'est engagé de nouveau⁴⁰ à élaborer un Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre, mais n'a fourni aucun détail sur le processus envisagé. En juin 2021, sous la direction d'Hébergement Femmes Canada, un groupe de leaders en matière de violences faites aux femmes et fondées sur le genre a publié un rapport⁴¹ pour accompagner la mise en place de ce Plan d'action national, tandis que les organisations de la société civile de manière générale pressent le gouvernement afin qu'il tienne sa promesse d'agir.

VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES

Au Canada, les femmes et les filles autochtones — tant sur les réserves qu'en milieu urbain, et sans égard à l'âge ou au statut socioéconomique — sont au moins trois fois⁴² plus à risque de subir de la violence, et au moins six⁴³ fois plus à risque d'être assassinées, que les femmes et les filles allochtones. En juin 2021, deux ans après la publication

du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, le gouvernement fédéral lançait un Plan d'action national⁴⁴ pour la mise en œuvre des 231 appels à la justice, assorti d'un budget de cinq milliards de dollars.



Une étude⁴⁵ réalisée au début de la pandémie par l'Association des femmes autochtones du Canada a démontré que les femmes autochtones avaient davantage peur de la violence qu'elles étaient susceptibles de subir que de contracter la COVID-19, souligne l'urgence d'un tel plan. Le Plan d'action national présente un bon résumé de certains engagements à court terme du gouvernement, mais ne propose aucune mesure d'imputabilité⁴⁶ ni de plan détaillé et d'échéancier en lien avec les appels à la justice.

⁴⁰ Gouvernement du Canada, *Un Canada plus fort et plus résilient*, Discours du Trône ouvrant la 2e session de la 43e législature du Parlement Canadien, 2020, https://www.canada.ca/content/dam/pco-bcp/documents/pm/SFT_2020_FR_WEB.pdf

⁴¹ Women's Shelters Canada, Amanda Dale, PhD, Krysi Maki, PhD, et Rotbah Nitia, *Roadmap for the National Action Plan on Violence Against Women and Gender-Based Violence: A Report to Guide the Implementation of a National Action Plan on Violence Against Women and Gender-Based Violence*, 2021, nationalactionplan.ca/wp-content/uploads/2021/06/NAP-Final-Report.pdf

⁴² Jillian Boyce, *La victimisation chez les Autochtones au Canada*, Statistique Canada, 2014, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14631-fra.htm>

⁴³ Joel Roy et Sharon Marcellus, *L'homicide au Canada*, 2018, Statistique Canada, 2018, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00016-fra.htm>

⁴⁴ Gouvernement du Canada, *Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones*, 3 juin 2021, https://mniwg2splus-nationalactionplan.ca/wp-content/uploads/2021/06/NAP_Report_FR.pdf

⁴⁵ Native Women's Association of Canada, *The Impacts of COVID-19 on Indigenous Women and Gender Diverse People in Canada*, 2020, www.nwac.ca/resource/the-impacts-of-covid-19-on-indigenous-women-and-gender-diverse-people-in-canada-survey/

⁴⁶ Amnesty International Canada, *Moving from rhetoric to action to end violence against First Nations, Métis, and Inuit women, girls and two-spirit people*, 9 juin 2021, <https://www.amnesty.ca/blog/moving-from-rhetoric-to-action-to-end-violence-against-first-nations-metis-and-inuit-women-girls-and-two-spirit-people/>

STÉRILISATION CONTRAINTE OU FORCÉE

La stérilisation forcée, une forme de violence fondée sur le genre, se produit lorsqu'une personne est stérilisée à son insu ou sans son consentement. La stérilisation contrainte se produit lorsqu'une personne consent à la stérilisation suite à des informations erronées ou des tactiques coercitives. Ces deux formes de stérilisation touchent de manière disproportionnée les femmes autochtones du Canada en raison du racisme systémique envers les Autochtones présent dans le système de santé. On ignore combien de femmes autochtones ont été stérilisées sans leur consentement au Canada, mais il existe des preuves irréfutables⁴⁷ que cette pratique n'a jamais cessé.

En 2018, le Comité des Nations unies contre la torture affirmait⁴⁸ que la stérilisation forcée et contrainte des femmes au Canada était une forme de torture et appelait le Canada à enquêter sur les cas présumés, à mettre fin à cette pratique, et à rendre justice aux survivantes. En juin 2021, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a publié son rapport⁴⁹ concernant cette pratique, demandant une étude plus approfondie de la question et des actions de la part du gouvernement. L'attention portée au racisme systémique dans les systèmes de santé au Canada est certes bienvenue et nécessaire, mais elle ne

peut se substituer à des actions précises pour stopper les stérilisations forcées et contraintes.

À ce jour, le Canada n'a toujours pas mis en œuvre les recommandations formulées en 2018 par le Comité contre la torture des Nations unies.

DROITS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU SEXE

La criminalisation du travail du sexe⁵⁰ constitue une barrière à la réalisation des droits humains⁵¹ des personnes œuvrant dans l'industrie du sexe au Canada. Celles-ci sont majoritairement des femmes et des personnes LGBTQ2S, faisant partie des groupes parmi les plus marginalisés et les plus stigmatisés de la société. Les travailleuses et travailleurs du sexe sont confrontés à des risques accrus de violence et de sévices, et les crimes à leur égard, quand ils sont rapportés, font rarement l'objet d'enquêtes et demeurent souvent impunis.

La plupart des travailleuses et travailleurs du sexe ont brutalement perdu leurs revenus⁵² à la suite des mesures de confinement liées à la COVID-19 dans tout le Canada. Mais contrairement à celles et ceux des autres industries, les travailleuses et travailleurs du sexe n'ont généralement pas pu avoir accès aux prestations d'urgence⁵³ en raison de la criminalisation de leur travail.

⁴⁷Amnistie Internationale, Mémoire d'Amnistie Internationale au comité sénatorial permanent des droits de la personne dans le cadre de l'étude sur la stérilisation sans consentement, 1er avril 2019, https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/RIDR/Briefs/AmnestyInternational_Brief_f.pdf

⁴⁸Committee against Torture, Concluding observations on the seventh periodic report of Canada, https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CAT/Shared%20Documents/CAN/CAT_C_CAN_CO_7_33163_E.pdf

⁴⁹Sénat du Canada, Comité sénatorial permanent des droits de la personne, «La stérilisation forcée et contrainte de personnes au Canada», 3 juin 2021, <https://sencanada.ca/fr/comites/rapport/94746/43-2>

⁵⁰Amnistie Internationale utilise le terme « travail du sexe » pour désigner l'échange de services sexuels (impliquant des actes sexuels) entre adultes consentants contre une certaine forme de rémunération, les conditions étant convenues entre le vendeur et l'acheteur. Lorsque le consentement est absent pour des raisons telles que la menace ou le recours à la force, la tromperie, la fraude, l'abus d'autorité ou l'implication d'un enfant, cette activité constitue une violation des droits humains et doit être considérée comme une infraction pénale. Voir <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol30/4063/2016/fr/>

⁵¹Amnistie Internationale, Position d'AI relative à l'obligation des états de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains des travailleuses et travailleurs du sexe, (POL 30/4062/2016, p. 2), 26 mai 2016, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol30/4062/2016/fr/>

⁵²Amnesty International Canada, Amnesty International, Canada's exclusion of sex workers from COVID-19 emergency income supports is shameful and violates human rights, 25 juin 2020, <https://www.amnesty.ca/news/canadas-exclusion-of-sex-workers-from-covid-19-emergency-income-supports-is-shameful-and-violates-human-rights/>

⁵³Amnesty International Canada (English Section), Canada must protect the rights of sex workers during COVID-19 by ensuring access to emergency income supports, 4 juin 2020, <https://www.amnesty.ca/blog/canada-must-protect-the-rights-of-sex-workers-during-covid-19-by-ensuring-access-to-emergency-income-supports/>

En mars 2021, l'Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe et quelques requérants individuels ont déposé un avis de requête⁵⁴ dans le but de faire abolir les lois canadiennes criminalisant le travail du sexe,

en violation avec les droits constitutionnels à la sécurité, à l'autonomie personnelle, à la vie, à la liberté, à la liberté d'expression et d'association, ainsi qu'à l'égalité.



AMNISTIE INTERNATIONALE

DEMANDE AU CANADA

- De remplir sa promesse d'élaborer un Plan d'action national sur la violence fondée sur le genre, doté de ressources suffisantes.
- De publier rapidement les plans de mise en œuvre et de reddition de comptes pour le Plan d'action national concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA autochtones disparues ou assassinées.
- De mettre en œuvre les recommandations du Comité contre la torture des Nations unies afin de mettre fin aux stérilisations forcées et contraintes.
- De décriminaliser le travail du sexe.

AMNISTIE INTERNATIONALE

DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS

DU CANADA

- D'élaborer des plans pour une relance économique intersectionnelle féministe post-pandémie.

⁵⁴Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, Des groupes de défense des droits des travailleur-euses du sexe lancent une contestation, 6 avril 2021, <http://cdeacf.ca/actualite/2021/04/06/groupes-defense-droits-travailleur-euses-sexe-lancent>

6 | DROITS DES PERSONNES LGBTQ2S

Bien que de grands progrès aient été réalisés au cours des dernières décennies pour promouvoir et protéger les droits des personnes LGBTQ2S, de l'égalité en matière de mariage aux protections des droits spécifiques des personnes transgenres, l'homophobie et la transphobie sont toujours solidement enracinées. Les personnes LGBTQ2S connaissent plus de discrimination et de violence que les personnes hétérosexuelles et cisgenres; et les personnes transgenres et non binaires font face à une sévère discrimination. Les personnes LGBTQ2S font aussi face à des discriminations les empêchant d'accéder aux services de santé, générant ainsi beaucoup d'itinérance, de pauvreté, d'isolement social, et des niveaux élevés de harcèlement et de violence. En raison de leurs identités multiples et intersectionnelles, les droits des femmes trans noires et racialisées sont particulièrement à risque d'être violés.

Une réponse coordonnée du gouvernement est nécessaire pour mettre fin à ces violations des droits humains.

LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de COVID-19 a davantage exacerbé les inégalités⁵⁵ vécues par les personnes LGBTQ2S, dont les barrières à l'accès aux soins de santé, l'itinérance, la pauvreté, l'isolement social, le harcèlement et la violence.

L'accès à des traitements d'affirmation de genre ainsi qu'à des services de santé sexuelle et reproductive a été dramatiquement réduit ou réorienté, pour répondre à la COVID-19. Certaines personnes ont eu des difficultés⁵⁶ à obtenir leurs médicaments. Les restrictions de la santé publique ont entravé l'accès aux familles choisies, aux groupes de soutien et aux services sociaux, y compris ceux procurant de la nourriture et des médicaments, en violation au droit à la santé.

THÉRAPIE DE CONVERSION

En octobre 2020, le Canada déposait un projet de loi pour interdire les thérapies de conversion⁵⁷ (projet de loi C-6) qui vise à modifier l'orientation sexuelle d'une personne ou à en réprimer l'identité ou l'expression de genre. Le projet de loi était toujours à l'étude devant le Sénat au moment du déclenchement des élections fédérales le 15 août 2021.

DROITS DES PERSONNES INTERSEXES

Certaines personnes sont nées avec des caractéristiques sexuelles qui diffèrent des normes généralement établies de « masculin » et de « féminin », et plusieurs d'entre elles sont soumises

à des interventions pour « normaliser » leur corps, par la chirurgie ou des traitements hormonaux. Au Canada, des enfants intersexes font souvent l'objet de chirurgies non urgentes, invasives et irréversibles, et de traitements hormonaux pouvant causer des dommages physiques et psychologiques à court, moyen et long terme. De fait, le Code criminel du Canada⁵⁸ permet aux parents et aux médecins d'entreprendre des chirurgies esthétiques non consenties sur des enfants intersexes.

En 2018, l'organisation LGBTQ2S Egale enjoignait⁵⁹ le gouvernement du Canada d'adhérer aux standards internationaux de droits humains en apportant les modifications nécessaires au Code criminel pour que soient interdites les chirurgies non consensuelles et médicalement inutiles sur les enfants intersexes. Au moment de la publication de ce rapport, le Canada n'a toujours pas mis en œuvre ces recommandations.

Au Québec, le gouvernement vient de proposer une vaste réforme du Code civil et de la loi de la famille. Le texte du projet de loi 2 prévoit qu'une personne ne pourra changer son identité de genre sur son acte de naissance que si elle a « des traitements médicaux et des interventions chirurgicales impliquant une modification structurale de ses organes sexuels ». Une exigence qui avait pourtant été abolie du Code civil en 2013.

TRANSPHOBIE

Certains groupes « féministes » au Canada excluent volontairement les personnes transgenres. Pour contrer l'augmentation de ces réactions anti-trans, plus d'une centaine d'organisations ont signé, en mai 2021, une lettre commune⁶⁰ affirmant que leur féminisme était totalement inclusif des personnes transgenres. La discrimination envers les personnes transgenres dans les espaces féministes est un

indicateur de l'envergure et de l'étendue de la discrimination et de la violence vécues par les personnes transgenres dans la société.

PLAN D'ACTION NATIONAL LGBTQ2S

En novembre 2020, le Canada lançait une démarche pour élaborer un Plan d'action LGBTQ2⁶¹, afin de mieux comprendre les enjeux et de coordonner les actions du gouvernement fédéral pour combattre l'homophobie et la transphobie. Le processus de consultation de la société civile s'est terminé en juillet 2021, mais le plan d'action n'a pas encore été publié.



⁵⁵Innovative Research Group et Egale, Impact of COVID-19: Canada's LGBTQI2S Community in Focus, 6 avril 2020, [egale.ca/wp-content/uploads/2020/04/Impact-of-COVID-19-Canada%E2%80%99s-LGBTQI2S-Community-in-Focus-2020-04-06.pdf](https://www.egale.ca/wp-content/uploads/2020/04/Impact-of-COVID-19-Canada%E2%80%99s-LGBTQI2S-Community-in-Focus-2020-04-06.pdf)

⁵⁶Innovative Research Group, African-Canadian Civic Engagement Council, et Egale "Second National Report: The Impact of COVID-19 on Canada's LGBTQI2S Community," 27 août 2020, [egale.ca/egale-in-action/covid19-impact2/#FullReport](https://www.egale.ca/egale-in-action/covid19-impact2/#FullReport)

⁵⁷Projet de Loi C-6, Loi modifiant le Code criminel (thérapie de conversion), 2e session, 43e législature, (Deuxième lecture au Sénat 28 juin 2021), <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=10871883&Language=F>

⁵⁸Code Criminel, L.R.C 1985, ch C-46, art 268(3), <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/c-46/section-268.html>

⁵⁹Egale Canada, Egale Canada urges the Federal Government to meet domestic and International Human Rights requirements of Intersex People on International Intersex Awareness Day, 26 octobre 2018, [egale.ca/awareness/egale-canada-urges-the-federal-government-to-meet-domestic-and-international-human-rights-requirements-of-intersex-people-on-international-intersex-awareness-day/](https://www.egale.ca/awareness/egale-canada-urges-the-federal-government-to-meet-domestic-and-international-human-rights-requirements-of-intersex-people-on-international-intersex-awareness-day/)

⁶⁰Notre féminisme inclut les personnes trans, lettre commune, 4 mai 2021, <https://www.actioncanadashr.org/fr/nouvelles/2021-05-04-notre-feminisme-inclut-les-personnes-trans>

⁶¹Gouvernement du Canada, "Prenez part au Plan d'action LGBTQ2," 2020, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/sois-toi-meme/plan-action-lgbtq2.html>

RECONNAÎTRE, PROTÉGER ET PROMOUVOIR LES DROITS DES PERSONNES LGBTQ2S



AMNISTIE INTERNATIONALE

DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS

DU CANADA

- De s'assurer que les plans de relance post-pandémie soient totalement inclusifs des personnes LGBTQ2S.
- De promouvoir activement un féminisme inclusif des personnes trans dans tous les programmes

et politiques gouvernementales.

- De mettre en œuvre des mesures pour protéger les enfants intersexes contre les interventions et les traitements médicaux non nécessaires et réalisés sans leur libre et plein consentement.

AMNISTIE INTERNATIONALE

DEMANDE AU QUÉBEC

- D'adopter rapidement le projet de loi C-6 sur les thérapies de conversion.
- De lancer publiquement le Plan d'action LGBTQ2, assorti de ressources suffisantes.

- De réviser son projet de loi 2 modifiant le Code civil et réformant le droit de la famille, et de renoncer à imposer l'obligation pour les personnes trans et non binaires d'une intervention médicale, pour pouvoir changer le marqueur de sexe sur leur acte de naissance.

7 | ACTEURS ÉCONOMIQUES

ET DROITS HUMAINS

La pandémie a révélé l'importance accordée aux intérêts économiques des entreprises, au détriment de la santé et de la sécurité des communautés et des travailleuses et des travailleurs.

Or, les entreprises canadiennes ont en tout temps l'obligation de protéger les personnes à leur emploi⁶², pandémie ou non, et l'État doit veiller à ce qu'elles respectent leurs obligations.

De nombreux pays, dont le Canada, ont considéré les domaines de la construction et de l'exploitation des ressources naturelles comme des secteurs « essentiels » et ont autorisé la poursuite de leurs opérations tout au long de la pandémie, avec très peu de contrôle tant de la part du gouvernement canadien.

Des milliers de personnes ont contracté la COVID-19⁶³ sur des sites d'activités pétrolières, gazières, minières et de construction partout dans le monde. Le peu d'information publique disponible et le manque d'encadrement exercé par les gouvernements nous empêchent d'avoir un portrait juste de l'état réel de la contamination. De plus, dans de nombreux pays où les sociétés canadiennes ont leurs opérations, l'accès aux soins de santé et aux vaccins se fait rare.

Le Canada continue de soutenir les entreprises canadiennes dans une centaine de pays à l'étranger, sans disposer de garanties ou de lois adéquates

pour protéger les droits humains et l'environnement⁶⁴, ou exiger une diligence raisonnable de la part des entreprises canadiennes et de leurs filiales. Des groupes de la société civile canadienne et leurs partenaires demandent au Canada d'adopter une loi de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement afin que d'assurer l'imputabilité des compagnies lorsqu'elles se rendent responsables de violations de droits humains ou de dommages à l'environnement.

Tout au long de la pandémie, d'un bout à l'autre du Canada, des travailleurs ont continué de se rendre en zone éloignée dans des camps de travail de projets⁶⁵ d'extracation et de construction. Malgré les risques de transmission, notamment lors des voyages aériens, les gouvernements ont autorisé les multiples allers-retours de cette main-d'œuvre pour maintenir ces opérations jugées « essentielles ».

Des groupes de la société civile, le BC Building Trades Council⁶⁶ et des organisations autochtones⁶⁷

ont demandé au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux de ralentir le travail sur les chantiers des mégaprojets, et de prioriser la santé et la sécurité de la main-d'œuvre et des communautés. Mais les activités des mégaprojets comme le Barrage du Site C⁶⁸ et le gazoduc Coastal Gaslink ont été maintenues, et des cas de transmissions ont effectivement été déclarés. Sur le site du projet de sables bitumineux de Kearl Lake, une flambée de cas s'est répandue dans quatre provinces et a causé la mort de deux personnes âgées d'une communauté Dene isolée, en Saskatchewan.

En décembre 2020, la responsable provinciale de la santé publique en Colombie-Britannique, Dre Bonnie Henry, a émis une ordonnance⁶⁹, en vertu de la Loi de la santé publique, visant à réduire le nombre de travailleurs sur les sites des grands projets tels le Site C, le projet TMX et Coastal Gaslink, à la lumière des risques accrus de transmission entre la main-d'œuvre et les communautés environnantes.

Les risques de contamination encourus par les Autochtones vivant près de ces grands projets de développement ou y travaillant sont plus élevés⁷⁰ que pour le reste de la population, en raison notamment du sous-financement chronique du logement, des services d'eau potable, des infrastructures et des services de santé. Sans compter sur l'impact négatif induit à la sécurité alimentaire et aux pratiques culturelles traditionnelles.

ÉCONOMIE À LA DEMANDE

La sécurité et la santé des travailleuses et travailleurs de l'« économie à la demande », appelée *gig economy* en anglais, à l'emploi d'entreprises d'achat et de livraison en ligne, telles Amazon, ont gravement été mises à risque au cours de la pandémie.

Amazon est l'un des services d'achat et de livraison en ligne les plus utilisés dans le monde, et son PDG, Jeff Bezos, est maintenant la personne la plus riche au monde.

Au cours de la pandémie, les profits de l'entreprise ont grimpé en flèche alors que ses 200 millions d'abonnés, confinés à la maison à la demande des gouvernements, s'y faisaient livrer divers biens de consommation. Amazon a aussi signé des ententes avec différents gouvernements dans le monde pour assurer la livraison de matériel et d'équipements liés à la gestion de la pandémie. Le gouvernement du Canada a signé une telle entente⁷¹ pour des équipements de protection individuelle et d'autres fournitures aux hôpitaux et municipalités de tout le pays.

Malgré les profits réalisés pendant la pandémie, les travailleuses et travailleurs d'Amazon ont dû se battre pour assurer leur sécurité. Dans plusieurs pays, des défaillances dans les mesures de dépistage, de distanciation, et dans les protocoles de santé et sécurité ont été rapportés dans plusieurs centres de l'entreprise. Chez Amazon Canada les travailleuses et travailleurs ont rapporté les mêmes préoccupations de santé et sécurité : distanciation physique et équipements de protection individuels insuffisants, accès déficient aux installations sanitaires, absence d'information sur les cas positifs. Amazon Canada et des fonctionnaires de la santé publique ont refusé de rendre publique l'information sur les tests positifs.

De nombreux ouvriers et ouvrières d'usine en Ontario sont des personnes issues de l'immigration récente, souvent racialisées, qui subissent une énorme pression économique pour continuer à travailler, malgré leur inquiétude face à la COVID-19. En même temps la compagnie s'opposait aux tentatives de syndicalisation

⁶² Amnesty International, As they emerge from lockdown, businesses must protect their workers, 21 mai 2020, <https://www.amnesty.org/en/documents/pol30/2383/2020/en/>

⁶³ Earthworks et al., Voices from the Ground, How the Global Mining Industry is Profiting from the COVID-19 Pandemic, juin 2020, https://miningwatch.ca/sites/default/files/covid-19_and_mining_snapshot_report_-_web_version.pdf

⁶⁴ Voir <https://cnca-rccr.ca/campaigns/business-human-rights-legislation-hrdd/>

⁶⁵ Fondation David Suzuki, Governments must close resource project work camps near rural, Indigenous communities amid COVID-19, 29 avril 2020, <https://david Suzuki.org/press/governments-must-close-resource-project-work-camps-near-rural-indigenous-communities-amid-covid-19/>

⁶⁶ Voir bcbuildingtrades.org/building-trades-council-calls-for-scaling-down-of-remote-camp-megaprojects/

⁶⁷ Open Letter: Designation of Oil and Gas Work as "non-Essential" is Critical for Protecting the Lives and Rights of Vulnerable First Nations Facing COVID-19, 8 décembre 2020, https://www.ubcc.bc.ca/open_letter_designation_of_oil_and_gas_work_as_non_essential_is_critical_for_protecting_the_lives_and_rights_of_vulnerable_first_nations_facing_covid_19

⁶⁸ Amnistie Internationale, Canada: Le Point de Non-Retour: Les Droits des Peuples Autochtones du Canada Menacés par le Barrage du Site C, 8 août 2016, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr20/4281/2016/fr/>

⁶⁹ Government of British Columbia, Order of the Provincial Health Officer, Industrial Projects Restart, 29 décembre 2020, www2.gov.bc.ca/assets/gov/health/about-bc-s-health-care-system/office-of-the-provincial-health-officer/COVID-19/archived-docs/COVID-19-pho-order-industrial-projects-december-29.pdf

⁷⁰ Sarah Cox, "Send everybody home": potential coronavirus outbreak at Site C dam a threat to Fort St. John, local officials say, The Narwhal, 26 mars 2020, <https://thenarwhal.ca/send-everybody-home-potential-coronavirus-outbreak-at-site-c-dam-a-threat-to-fort-st-john-local-officials-say/>

⁷¹ Services publics et Approvisionnement Canada, Le gouvernement du Canada collabore avec Amazon pour aider à obtenir de l'équipement de protection individuelle pour les travailleurs de la santé de première ligne, 3 avril 2020, <https://www.canada.ca/fr/services-publics-approvisionnement/nouvelles/2020/04/le-gouvernement-du-canada-collabore-avec-amazon-pour-aider-a-obtenir-de-lequipement-de-protection-individuelle-pour-les-travailleurs-de-la-sante-de.html>

de ses employé-e-s, par des tactiques douteuses, incluant l'espionnage des leaders⁷² des campagnes de syndicalisation.

Tandis qu'Amazon s'implante de plus en plus au pays, le Canada doit donc demeurer vigilant parce que ce n'est pas dans la nature de cette entreprise d'offrir de bonnes conditions de travail et de respecter les droits de ses employé-e-s.



AMNISTIE INTERNATIONALE

DEMANDE AU CANADA

- De stopper immédiatement la construction du barrage du Site C et des pipelines Coastal Gaslink et Trans Mountain, et de chercher à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des Secwepemc et des Wet'suwet'en, et d'autres peuples autochtones touchés par ces projets.
- De veiller à ce que les compagnies sous contrat avec le gouvernement fournissent les services nécessaires pendant la pandémie de COVID-19 pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses et respecter les droits du travail, dont celui de se syndiquer.

AMNISTIE INTERNATIONALE

DEMANDE AUX ENTREPRISES

- De fournir à leur personnel et à leurs prestataires des mesures de réparation appropriées, pouvant inclure, sans s'y limiter, des compensations financières, la réintégration, et la prévention de futurs préjudices, quand il est démontré qu'elles ont failli à leurs obligations de fournir des conditions de travail sécuritaires et de protéger leurs travailleurs et travailleuses à l'exposition à la COVID-19.
- De cesser de harceler ceux et celles qui soulèvent les questions de santé et sécurité.
- De respecter le droit des travailleurs et travailleuses à se syndiquer et de cesser toute manœuvre de surveillance et d'intimidation.

⁷² Amnistie Internationale, Amazon doit respecter les droits syndicaux des travailleurs et travailleuses, 13 octobre 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/research/2020/10/time-for-amazon-to-respect-workers-right-to-unionize/>

8 | JUSTICE CLIMATIQUE

Le climat se dégrade partout dans le monde, et le Canada n'y échappe pas. L'extraordinaire vague de chaleur qui a balayé l'Ouest canadien suivie d'inondations et de centaines de feux de forêt illustre parfaitement l'urgence climatique. Le sixième rapport⁷³ du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) rappelle que le temps presse. Ce rapport confirme que les changements de température au Canada sont beaucoup plus élevés que la moyenne mondiale et que les conséquences seront variables selon les régions.

Le Canada est l'un des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre au monde et il continue de subventionner l'industrie des combustibles fossiles, avec un montant estimé à 1,9 milliard de dollars de subventions en 2020 seulement⁷⁴. Le Canada ne comptabilise pas les émissions de gaz des combustibles qu'il exporte à l'étranger, masquant ainsi son véritable impact sur le climat. Les cibles de réduction des gaz à effet de serre de même que les plans climatiques ne permettront pas de respecter l'objectif de limiter la hausse des températures à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels. Cette cible a été fixée par le GIEC pour éviter les impacts les plus catastrophiques des changements climatiques.

Le Canada ne dispose pas d'une planification adéquate pour réduire l'exploitation des combustibles fossiles.

Les cibles de réduction du Canada pour 2030 sont très en dessous de ce qui devrait être considéré comme une contribution juste du Canada à l'effort mondial⁷⁵ pour s'attaquer à la crise. Le Canada aurait pu soutenir davantage l'action climatique en proposant par exemple des mesures de financement climatique. Malheureusement, il n'y a pas d'initiatives de ce type dans la cible déterminée au niveau national (CDN) du Canada.

⁷³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, AR6 climate change 2021: the physical science basis, 7 août 2021, <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>

⁷⁴ Vanessa Corkal, "Fossil fuel subsidies in Canada: COVID-19 edition," International Institute for Sustainable Development, 25 février 2021, <https://www.iisd.org/publications/fossil-fuel-subsidies-canada-covid-19>

⁷⁵ Réseau Action Climat, La nouvelle contribution déterminée au niveau national du Canada ne reflète pas la plus grande ambition possible, 12 juillet 2021, <https://climateactionnetwork.ca/2021/07/12/la-nouvelle-contribution-determinee-au-niveau-national-du-canada-ne-reflete-pas-la-plus-grande-ambition-possible/?lang=fr>

⁷⁶ Amnesty International Canada (Section anglophone), Environnement jeunesse (EnJeu) v. Attorney General of Canada, 26 février 2020, www.amnesty.ca/legal-brief/environnement-jeunesse-enjeu-v-attorney-general-canada

DISCRIMINATION ET INÉGALITÉS

SOCIALES

Les changements climatiques touchent de manière disproportionnée les personnes qui vivent des formes multiples et intersectionnelles de discrimination, comme les femmes et les filles, les communautés autochtones, noires et racialisées, les personnes vivant avec un handicap, de même que les jeunes générations. C'est pourquoi, en 2018, le groupe environnemental EnJeu a déposé un recours collectif⁷⁶ contre le gouvernement canadien, au nom de tous les jeunes Québécois-e-s de moins de 35 ans, alléguant des violations de leurs droits en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Charte des droits et libertés du Québec, pour non-respect des cibles d'émissions de réduction des gaz à effet de serre.

En juillet 2019, la Cour supérieure du Québec a refusé d'accorder l'autorisation d'exercer une action collective pour la justice climatique. EnJeu a porté la cause en appel, et a fait valoir ses arguments en février 2021 devant la Cour d'appel du Québec. La Cour n'a toujours pas rendu sa décision.

Au cours des deux dernières années, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux du Canada ont ignoré les inquiétudes des peuples autochtones quant aux impacts climatiques des projets de pipelines et de leur extension, de même que des projets de fracturation hydraulique, et ont autorisé leur poursuite. Dans de nombreux cas, cela a provoqué de graves conflits. Les défenseur·e·s de l'environnement autochtones s'inquiètent de l'accès à l'eau potable, à la sécurité alimentaire, aux médicaments traditionnels, des dommages à la santé humaine, et de la perte des activités de chasse, de pêche ainsi que des pratiques cérémonielles liées au territoire.

Certains ont demandé d'instaurer des « zones d'exclusion » de l'exploitation minière, forestière, et d'autres activités extractives à grande échelle, comme stratégie de protection des habitats et des cours d'eau essentiels.

TRANSITION VERS UNE ÉNERGIE JUSTE

Le Canada s'est engagé à investir des millions de dollars dans des énergies propres, des véhicules à zéro émission, et la création d'un million d'emplois dans ce secteur. Mais, à moins de mettre en place des mesures adéquates de protection des droits humains, la ruée pour l'extraction des minéraux nécessaires à la transition énergétique pourrait nuire aux communautés qui portent déjà, de manière disproportionnée, le fardeau de la crise climatique.

La transition énergétique du Canada ne doit pas se faire au détriment des droits humains et d'un environnement sain pour les communautés qui extraient et traitent les minerais utilisés dans les panneaux solaires, les autos électriques et les turbines éoliennes.

DES CHANGEMENTS MAJEURS DOIVENT S'OPÉRER POUR PROTÉGER L'HUMANITÉ ET LA PLANÈTE

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU CANADA

- De réaliser l'objectif zéro émission d'ici 2030.
- D'éliminer progressivement l'utilisation des combustibles fossiles d'ici 2030.
- De cesser la production et l'utilisation de combustibles fossiles et d'autres formes de production les plus polluantes, comme le charbon, la tourbe, la fracturation hydraulique et les sables bitumineux dès que possible, mais au plus tard en 2030, et de mettre fin immédiatement aux subventions pour les projets de combustibles fossiles.
- De travailler immédiatement à l'élaboration de plans concrets, à long terme, qui respectent les droits humains et qui mettent l'accent sur les savoirs autochtones, pour assurer une transition juste et durable vers une énergie renouvelable.
- D'augmenter le financement et le soutien aux initiatives climatiques fondées sur une approche de droits humains, y compris le transfert technologique, dans les pays moins nantis, incapables d'entreprendre par eux-mêmes les mesures nécessaires d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.



9 | VENTES D'ARMES

Le Canada exporte des armes vers des zones où elles pourraient être utilisées pour commettre des violations graves de droits humains. Des organisations de la société civile canadienne protestent depuis longtemps contre ces ventes d'armes, qui se poursuivent néanmoins à un rythme soutenu.

Les exportations d'armes représentent une industrie de plusieurs milliards de dollars⁷⁷ pour le Canada. En 2020, le Canada a exporté pour 1,96 milliard de dollars en technologies et équipements militaires contrôlés, dont 1,31 milliard de dollars vers l'Arabie saoudite seulement.

Le Canada rapporte que: « Tout au long de la pandémie de COVID-19, le traitement des demandes de licences d'exportation et de courtage a été considéré comme un service prioritaire. »⁷⁸ Effectivement, en avril 2020, le ministre des Affaires étrangères, François-Philippe Champagne, et l'ancien ministre des Finances, Bill Morneau, déclaraient qu'ils avaient renégocié les conditions du contrat de ventes d'armes à l'Arabie saoudite de 14 milliards de dollars. Au même moment, ils annonçaient⁷⁹ que le Canada allait créer un groupe consultatif d'experts indépendants chargé d'examiner les meilleures pratiques concernant les exportations d'armes et d'engager des discussions multilatérales pour l'établissement d'un régime d'inspection international. Toutefois, aucune avancée n'a encore été annoncée sur l'une ou l'autre de ces initiatives.

Toujours en avril 2020, le Canada publiait son

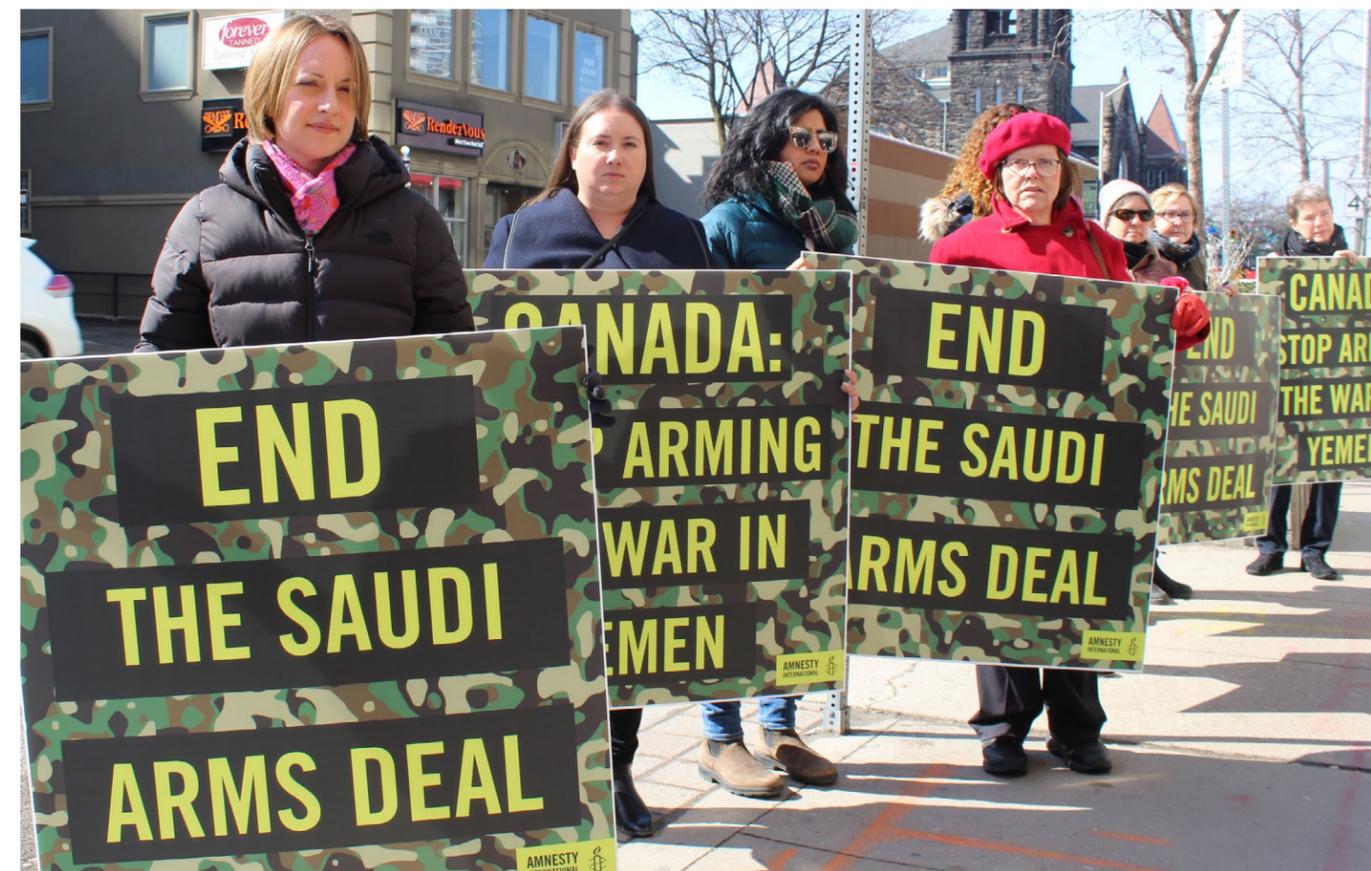
Rapport final⁸⁰ sur les permis d'exportation vers l'Arabie saoudite. L'examen du gouvernement n'est pas conforme aux obligations internationales du Canada en vertu du Traité sur le commerce des armes, et ne s'appuie sur aucun rapport des organisations de droits humains pour déterminer si les armes canadiennes sont utilisées pour commettre des violations de droits humains dans le cadre de la guerre au Yémen menée par l'Arabie saoudite. En septembre 2020, le Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux sur le Yémen condamnait⁸¹ le Canada pour avoir exporté des armes à des parties impliquées dans le conflit au Yémen, contribuant ainsi à perpétuer la guerre. Amnesty internationale et Project Ploughshares ont publié en août 2021 un rapport⁸² documentant le manque de rigueur de l'évaluation faite par le Canada.

En juin 2021, le Comité permanent de la Chambre des communes sur les Affaires étrangères et le développement international publiait un rapport sur le contrôle des exportations d'armes canadiennes. Celui-ci recommandait que « les obligations juridiques nationales et internationales du Canada représentent le facteur qui l'emporte sur toutes les autres considérations éclairant la politique

du gouvernement du Canada sur les exportations d'armes, y compris l'évaluation du risque.⁸³»

À la lumière de la grave crise des droits humains que vit la Colombie, et de la sévère répression des manifestations dans tout le pays⁸⁴, Amnesty internationale a demandé⁸⁵ au Canada, en juin 2021,

de mettre fin au transfert d'armes vers ce pays, par crainte qu'elles ne soient utilisées à l'encontre de la population civile. Les exportations militaires du Canada vers la Colombie ont déjà inclus des hélicoptères et des véhicules blindés. En 2020, la valeur des exportations militaires du Canada vers la Colombie s'élevait à 460 339 de dollars.



AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU CANADA

- De mettre fin à l'exportation d'équipements militaires lorsqu'il existe un risque que ces équipements soient utilisés pour commettre des violations des droits humains.
- De mettre en place, en consultation avec les organisations de la société civile, le groupe consultatif d'experts indépendants pour identifier les meilleures pratiques relatives à l'exportation d'armes.

⁷⁷ Affaires Mondiales Canada, Exportations de marchandises militaires 2020, juin 2021, https://www.international.gc.ca/trade-commerce/assets/pdfs/controls-controles/reports-rapports/military_goods-2020-marchandises_militaires-fr.pdf

⁷⁸bid.

⁷⁹ Affaires Mondiales Canada, Le Canada revoit son contrat pour la vente de véhicules blindés légers, et renforce son examen de permis d'exportation, 9 avril 2020, www.canada.ca/en/global-affairs/news/2020/04/canada-improves-terms-of-light-armored-vehicles-contract-putting-in-place-a-new-robust-permits-review-process.html

⁸⁰ Gouvernement du Canada, Rapport final: examen des licences d'exportation vers l'Arabie saoudite, avril 2020, <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/controls-controles/memo/annex-a-ksa.aspx?lang=fra>

⁸¹ The Group of Eminent International and Regional Experts on Yemen, UN Human Rights Council, Report of the Group of Eminent International and Regional Experts on Yemen, A/HRC/45/6, 28 septembre 2020, www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/GEE-Yemen/2020-09-09-report.pdf

⁸² Amnesty Internationale et Project Ploughshares, Aucune preuve crédible: L'analyse fautive du Canada sur les exportations d'armes vers l'Arabie saoudite, août 2021, <https://amnistie.ca/sinformer/2021/canada/arabie-saoudite-la-vente-darmes-canada-arabie-saoudite-bafoue-le-droit>

⁸³ Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, Évaluer les risques, prévenir les détournements et accroître la transparence : Renforcer les contrôles à l'exportation des armes du Canada dans un monde volatil, juin 2021, <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/FAAE/rapport-9>

⁸⁴ Amnesty International, Colombia: Cali: in the epicenter of repression: human rights violations during the 2021 national strike in Cali, Colombia, 30 juillet 2021 (Index: AMR 23/4405/2021), www.amnesty.org/en/documents/amr23/4405/2021/en/

⁸⁵ Amnesty internationale, Le Canada doit suspendre les exportations d'armes vers la Colombie, Communiqué de presse, 28 juin 2021, <https://amnistie.ca/sinformer/2021/colombie/canada-le-canada-doit-suspendre-les-exportations-darmes-vers-la-colombie>

10 | RÉSIDENCES DE SOINS DE LONGUE DURÉE

■ *Le système des soins de longue durée (SLD) de tout le pays a désespérément besoin de réformes.*

On se questionne depuis des années sur ce modèle, mais peu de réformes⁸⁶ ont été mises en œuvre, et dans certaines provinces⁸⁷, les mécanismes de surveillance ont même été affaiblis. Alors que toute l'attention se portait sur la préparation du système hospitalier au début de la pandémie de COVID-19, les résidences de soins de longue durée pour personnes âgées ont vite été débordées par la première vague. Les conditions de santé sous-jacentes des personnes hébergées dans ces résidences, de mêmes que les contacts étroits entre le personnel et les résident-e-s, le fait que le personnel travaille à plusieurs endroits à la fois, et la nature intrinsèque de ces milieux de vie collectifs, ont fait en sorte que les personnes résidentes couraient un risque disproportionné d'infections⁸⁸ et de conséquences graves pouvant entraîner la mort. En août 2020, les personnes résidant dans des centres de soins de longue durée et des maisons de retraite, représentaient plus de 80 %⁸⁹ de tous les cas rapportés des décès liés à la COVID-19. En date du 21 juillet 2021, les décès dans ces résidences⁹⁰ comptaient encore pour 58 %

de tous les décès liés à la COVID-19 au Canada depuis le début de la pandémie, avec 15 205 décès de personnes résidentes et 30 décès de membres du personnel.

Pendant la première vague de la pandémie, les taux incroyablement élevés de décès dans les résidences de soins de longue durée ont fait les manchettes et déclenché de nombreuses études et enquêtes. Manquant de personnel et de supervision adéquate, de nombreuses résidences n'arrivaient pas à faire face à leurs obligations, tant pour leur personnel que pour leurs résident-e-s. Elles ont vite été complètement débordées. La pandémie a démontré que le secteur des soins de longue durée n'avait pas la capacité⁹¹ de fournir les soins de santé et les services sociaux nécessaires à leurs résident-e-s en temps normal, et encore moins en temps de crise sanitaire. Plus de la moitié des résidences rapportaient déjà de graves pénuries de personnel en 2020, et près du tiers manquaient cruellement d'équipements de protection individuelle (ÉPI)⁹².

⁸⁶Bureau du conseiller scientifique en chef du Canada, La Covid-19 et les soins de longues durée, Rapport d'un groupe de travail spécial préparé pour la conseillère scientifique en chef du Canada, Été 2020, [https://science.gc.ca/eic/site/063.nsf/vwapj/Soins-longue-duree-et-Covid19_2020.pdf/\\$file/Soins-longue-duree-et-Covid19_2020.pdf](https://science.gc.ca/eic/site/063.nsf/vwapj/Soins-longue-duree-et-Covid19_2020.pdf/$file/Soins-longue-duree-et-Covid19_2020.pdf)

⁸⁷Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, Préparation et gestion en lien avec la COVID-19 Rapport spécial sur la préparation et la réponse à la pandémie dans les foyers de soins de longue durée, 1er avril 2021, https://auditor.on.ca/fr/content-fr/specialreports/specialreports/COVID-19_ch5readinessresponseLTC_fr202104.pdf

⁸⁸Supra, note 86, p. 6.

⁸⁹Janine Clarke, Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes au Canada, 10 juin 2021, page 1 citant l'Institut canadien d'information sur la santé 2020, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00025-fra.htm>

⁹⁰Voir <https://ltc-covid19-tracker.ca/>

⁹¹Supra, note 86, p. 16.

⁹²Supra, note 89, p. 2.

Certaines résidences notaient des difficultés⁹³ à obtenir des conseils et de l'aide pour répondre aux besoins au début de la pandémie. Globalement, le secteur des soins de longue durée s'est retrouvé isolé⁹⁴ face à une crise de santé publique inédite, à l'évolution fulgurante.

La vaccination et les nouvelles mesures de prévention des infections ont réduit les éclosions⁹⁵ dans les résidences de soins de longue durée, mais ne les ont pas éliminées. Partout au pays, de nombreux groupes de travail, des études et des enquêtes

publiques et privées ont été mises en place ou sont en voie de l'être afin d'examiner les impacts de la COVID-19 dans les résidences de soins de longue durée.

À la lumière de la pandémie de COVID-19, il apparaît évident que maintenir une offre de soins et de services respectant la dignité et l'intégrité des personnes ayant besoin de soins est une tâche complexe et fragile, particulièrement dans le contexte d'une épidémie majeure.

LE SECTEUR DES SOINS DE LONGUE DURÉE S'EST RETROUVÉ ISOLÉ FACE À UNE CRISE DE SANTÉ PUBLIQUE INÉDITE, À L'ÉVOLUTION FULGURANTE

AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU CANADA ET AUX PROVINCES

- **De s'assurer que les bénéficiaires de soins de longue durée disposent en tout temps de soins de qualité, humains, constants et sécuritaires, centrés sur leurs besoins et leurs droits.**
- **De fournir des ressources adéquates et en temps opportun à tous les niveaux des services de santé pour garantir cette réponse.**
- **De ne pas se servir de la pandémie pour justifier la déshumanisation des soins et des services ou pour manquer à leur responsabilité de protéger les personnes les plus vulnérables de notre société.**

⁹³Supra, note 86.

⁹⁴Ibid.

⁹⁵International Long Term Care Policy Network, The rollout of COVID-19 vaccines in Canadian long-term care homes, 30th March update, 1er avril 2021, www.ltccovid.org/2021/04/01/the-rollout-of-COVID-19-vaccines-in-canadian-long-term-care-homes-30th-march-update/

11 | CANADIENS ET CANADIENNES DÉTENU·E·S À L'ÉTRANGER

Plusieurs Canadiens et Canadiennes sont détenu·e·s à l'étranger pour diverses raisons, souvent dans des conditions inhumaines mettant en danger leur vie, leur santé, leur sécurité et en violation du droit international.

Bien que Michael Kovrig et Michael Spavor soient revenus au Canada après une importante campagne de mobilisation pour leur libération, il n'y a eu aucun progrès dans le cas de Huseyin Celil, un citoyen canadien détenu en Chine depuis 2006. Cela suggère une incohérence dans les services consulaires et que certains citoyens canadiens sont laissés pour compte.

Depuis la défaite de « l'État islamique » de Baghouz en mars 2019, plusieurs Canadiens et Canadiennes sont détenu·e·s par les forces kurdes, dans des conditions que les experts des Nations unies associent⁹⁶ à de la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou à des châtiments. Malgré ces constats, aucune démarche concrète n'a été annoncée par le Canada pour faire cesser les violations des droits humains à leur rencontre. À ce jour, le Canada n'a rapatrié qu'une jeune orpheline du nord-est de la Syrie, en octobre 2020, de même

qu'une fillette de quatre ans⁹⁷, en mars 2021.

Les demandes d'information, dont une demande formelle d'accès à l'information déposée en mars 2020, relativement à l'application de la politique consulaire canadienne concernant des allégations de torture ou de mauvais traitements à l'encontre de citoyens et citoyennes canadien·ne·s à l'étranger, demeurent sans réponse. En juin 2021, le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes publiait un rapport⁹⁸ recommandant le rapatriement d'enfants canadiens se trouvant au nord-est de la Syrie, alors qu'une opinion complémentaire⁹⁹ recommandait que des services consulaires soient offerts à tous les Canadiens et les Canadiennes qui y étaient détenu·e·s. Même si elle n'y est pas détenue officiellement, Nathalie Morin est une citoyenne canadienne bloquée en Arabie saoudite depuis 2005. Amnistie internationale la considère¹⁰⁰ comme

une survivante de violence fondée sur le genre. La mère de Nathalie Morin s'est rendue en Arabie saoudite en 2019, dans l'espoir de finaliser

les différentes formalités qui devaient permettre à Nathalie et à ses enfants de rentrer au Canada. Mais sans succès, malheureusement.



AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU CANADA

- De fournir les services consulaires adéquats aux Canadiens et Canadiennes détenu·e·s à l'étranger, peu importe les raisons de leur détention.
- De tout mettre en œuvre pour que les droits humains des Canadiens et Canadiennes détenu·e·s à l'étranger soient respectés, et qu'ils et elles soient préservé·e·s de procès iniques, de toute forme de torture, traitement inhumain ou cruel, ou toute forme de châtiment, et qu'ils et elles soient préservé·e·s de la peine de mort.
- De prendre toutes les mesures légales nécessaires pour mettre fin aux violations des droits humains envers les Canadiens et Canadiennes détenu·e·s au nord-est de la Syrie, tout en s'assurant que ces mesures ne génèrent pas de discrimination en raison du genre, des idées politiques ou de la religion, et qu'elles respectent les droits de l'enfant et le principe de l'unité familiale.
- De fournir une assistance consulaire rigoureuse et proactive aux Canadiens et Canadiennes détenu·e·s au nord-est de la Syrie.
- De s'assurer, en conformité avec le droit international, de l'imputabilité des personnes détenues, y compris celles qui sont canadiennes et qui auraient pu commettre des crimes internationaux.
- De publier son évaluation relative aux allégations de torture et de mauvais traitements des Canadiens et Canadiennes détenu·e·s au nord-est de la Syrie.
- De fournir le soutien consulaire et l'engagement diplomatique nécessaires pour permettre à Huseyin Celil et à Nathalie Morin et ses enfants de rentrer au Canada.

⁹⁶Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Syria: UN experts urge 57 States to repatriate women and children from squalid camps, 8 février 2021, www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26730&LangID=E

⁹⁷Canadian girl, 4, freed from Syrian detention camp, CBC News, 15 mars 2021, www.cbc.ca/news/politics/isis-detention-camp-child-canada-1.5949996

⁹⁸Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des Communes, Deuxième volet d'une étude sur les contrecoups de la pandémie de la Covid-19 — Combattre la crise des droits de l'enfant et ranimer l'espoir, 2e session, 43e législature, juin 2021, <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/FAAE/rapport-7>

⁹⁹Ibid., p 37.

¹⁰⁰Amnistie internationale, Elle ne pouvait pas être séparée de ses enfants : Une conversation avec Johanne Durocher, 12 juillet 2021, <https://amnistie.ca/sinformer/2021/canada/elle-ne-pouvait-pas-etre-separee-de-ses-enfants-une-conversation-avec-johanne>

12 | PERSONNES

DÉFENSEURES DES DROITS

HUMAINS AU CANADA

Les personnes défenseures des droits humains militent pacifiquement pour la protection des droits humains. Avec la montée de gouvernements populistes à travers le monde, l'espace de la société civile pour défendre les droits se rétrécit de manière importante.

Au niveau mondial, de nombreuses personnes défenseures des droits humains sont criminalisées, stigmatisées, harcelées, violemment ciblées, afin de les réduire au silence. Certaines n'ont d'autre choix que celui de l'exil et cherchent parfois refuge au Canada. Mais les services et le soutien qui leur sont offerts sont insuffisants. Dans notre monde globalisé, les menaces à leur sécurité les suivent souvent jusqu'ici, et le manque de connaissance et de coordination du gouvernement font en sorte que la protection et le soutien qui leur est accordé n'est pas suffisant¹⁰¹.

En mars 2020, Sisters Trust Canada a publié un rapport sans précédent¹⁰² sur l'expérience des femmes défenseures des droits humains exilées au Canada. En juin 2021, le Canada donnait suite à son engagement¹⁰³ de créer un programme dédié à la réinstallation, sur une base annuelle, de 250 personnes défenseures des droits humains et de leurs familles immédiates. Au printemps 2021, la société civile et le gouvernement se sont rencontrés une première fois afin d'aborder la façon de mieux comprendre et de mieux répondre aux besoins des personnes défenseures des droits humains vivant en exil au Canada. Une meilleure compréhension et de meilleures mesures de la part du gouvernement, établies en étroite collaboration avec les personnes défenseures des droits humains, sont essentielles pour assurer leur sécurité et leur bien-être lorsqu'elles vivent en exil.

L'ESPACE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR DÉFENDRE LES DROITS SE RÉTRÉCIT DE MANIÈRE IMPORTANTE

¹⁰¹Sisters Trust Canada et UQAM's International Clinic for the Defense of Human Rights, *Women Human Rights Defenders in Exile in Canada*, mars 2020.

¹⁰²Ibid.

¹⁰³Cabinet du Premier Ministre du Canada, Lettre de mandat du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 13 décembre 2019, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-du-ministre-de-limmigration-des-refugies-et-de-la>



AMNISTIE INTERNATIONALE DEMANDE AU CANADA

- De créer un point focal au gouvernement pour coordonner les différents programmes gouvernementaux d'appui aux personnes défenseures des droits humains vivant en exil au Canada.
- De mettre en place des mécanismes précis et transparents pour que les personnes défenseures des droits humains puissent dénoncer les menaces à leur sécurité dont elles sont victimes au Canada, et avoir accès à la justice.
- De mettre en place, en collaboration avec les personnes défenseures des droits humains, des services et un soutien spécifiques pour mieux répondre à leurs besoins uniques lors de leur réinstallation au Canada.

POUR LA SUITE DES CHOSES

En avril 2020, nous avons mobilisé 300 acteurs de la société civile canadienne afin de proposer 10 principes des droits humains¹⁰⁴ pour guider les gouvernements du Canada dans leur gestion des mesures sanitaires. Aucune province n'a répondu à notre appel, et la réponse du gouvernement fédéral a été plutôt tiède. Nous demandons à tous les paliers de gouvernement au Canada de revoir notre appel.

La COVID-19 n'affecte pas tout le monde également. Les populations marginalisées, déjà à risque, sont les plus touchées. Une analyse intersectionnelle sensible aux enjeux du racisme systémique nous montre que, outre les personnes âgées, les personnes migrantes, noires, racialisées, et les Autochtones sont parmi les plus vulnérables. Il nous reste beaucoup de chemin à parcourir pour construire une société véritablement antiraciste et inclusive. Cette pandémie a aussi révélé que la justice de genre et la justice intersectionnelle sont encore à construire, et que même un virus peut en retarder les avancées. L'augmentation de la violence et des féminicides est accablante.

Nous avons identifié 58 recommandations concrètes. Nous demandons à tous les acteurs clés, responsables de la mise en œuvre, de la protection et de la réalisation des droits humains au Canada, d'y répondre.

Amnistie internationale est également préoccupée du fait que le Canada a échoué à

jouer le rôle qu'il aurait dû pour combattre l'inégalité d'accès aux vaccins contre le COVID-19 dans le monde. Une relance économique juste post-pandémie ne pourra se faire que lorsque tout le monde aura un accès universel et équitable aux vaccins. Au plan mondial, nous devons nous rappeler que la plupart des pays n'auront accès à aucun vaccin avant 2023, en raison du manque de ressources. Et même s'ils avaient eu les ressources, les pays occidentaux ont monopolisé les stocks disponibles et même les futures productions. À lui seul, le Canada a acheté des vaccins pour cinq fois sa population.

Nous demandons au gouvernement fédéral nouvellement élu de prendre position sur chacune de ces recommandations et d'informer les Canadiens et les Canadiennes de leurs intentions et de leurs engagements concrets. De même, nous demandons à tous les partis formant l'opposition à la Chambre des communes d'informer les Canadiens et les Canadiennes quant à leur position vis-à-vis celles-ci, et de surveiller leur mise en œuvre par le gouvernement élu.

Amnistie réitère son appel au gouvernement canadien de faire preuve d'un leadership exemplaire en matière de solidarité internationale. Les Canadiens et les Canadiennes ne seront jamais en sécurité tant que le monde ne sera pas complètement protégé.

À PROPOS

Amnistie internationale est un mouvement mondial regroupant plus de dix millions de sympathisant-e-s, de membres et de militant-e-s dans plus de 150 pays et régions, qui font campagne pour mettre un terme à de graves violations des droits humains.

Notre vision est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Nous sommes indépendants de toute formation ou idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, et notre financement est assuré principalement par les cotisations de nos membres.

Jusqu'à ce que chaque personne puisse jouir de tous ses droits, nous poursuivons nos efforts. Nous ne nous arrêterons que le jour où tout le monde vivra dans la dignité, où tout le monde pourra se faire entendre, et où plus personne ne subira de torture ou de mise à mort.

Nos membres sont au cœur de tous ces efforts. Ils s'attaquent aux problèmes de droits humains par la rédaction de lettres, par des campagnes en ligne et hors ligne, par des manifestations, par des veillées et par du plaidoyer direct auprès de gens de pouvoir et d'influence.

À l'échelle locale, nationale et mondiale, nous nous rassemblons pour mobiliser l'opinion publique et démontrer la solidarité internationale. Ensemble, nous changeons des vies, des lois, des pratiques.

AMNISTIE INTERNATIONALE CANADA FRANCOPHONE

50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 500
Montréal (Québec) H2X 3V4
1-800-565-9766
www.amnistie.ca

Nous suivre:
[Facebook](#)
[Twitter](#)
[Instagram](#)

AMNESTY INTERNATIONAL CANADA (ENGLISH SECTION)

312 Laurier Avenue East,
Ottawa, ON K1N 1H9
1-800-AMNESTY (1-800-266-3789)
www.amnesty.ca

Nous suivre:
[Facebook](#)
[Twitter](#)
[Instagram](#)

¹⁰⁴Amnistie Internationale, Un appel pour une surveillance des droits humains dans les réponses gouvernementales à la pandémie de Covid-19, 15 avril 2020, <https://amnistie.ca/sinformer/communiqués/local/2020/canada/un-appel-pour-une-surveillance-droits-humains-reponses>